



Syndicat CGT
6 rue de Kerhuel
CS 29029
29196 Quimper cedex
02.98.76.65.65

REVALORISATION SALARIALE

Quel contexte ? A la CGT, nous n'avons pas attendu le contexte d'inflation pour dénoncer le décrochage de notre pouvoir d'achat. L'augmentation du point d'indice est gelée depuis 2010. D'où part-on ? Le RIFSEEP (régime des primes) a été mis en place en 2017. La CGT y est défavorable car il renforce la mise en compétition des collectivités mais aussi des agents. Les fonctions d'encadrement sont survalorisées au détriment de la technicité.

Si les problèmes de recrutement liés pour certains métiers à la concurrence avec le privé, entre collectivités ou avec la fonction publique d'état sont réels, nous avons défendu une revalorisation significative pour les régimes indemnitaires des plus bas traitements.

DES AVANCEES

La CGT s'est largement mobilisée pour obtenir des avancées concernant le RIFSEEP (réunions sur la révision des primes), la mise en place du décret concernant le Ségur dans la FPT (mobilisation du 7 décembre, 1^{er} février, 31 mai 2022), la revalorisation salariale des assistant-tes familiaux (comité de suivi des AF). Lors de la réunion qui a eu lieu le 28 juin 2022, voici les propositions :

- Le passage du point d'indice de 4.67 euros à 4.85 euros (payé en août)
- Une prime exceptionnelle versée en novembre 2022 (montant à définir)
- Une revalorisation du régime indemnitaire en janvier 2023

VIGILANCE

L'augmentation des primes ne peut constituer à elle seule la hausse des salaires car les primes ne comptent pas dans le calcul de la retraite. La CGT demande au niveau national :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 10 % maintenant
- L'indexation du point sur l'inflation
- L'extension du complément de traitement indiciaire pour les ayants droits du Ségur.

